

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section musique, pour la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Laure ALLOMBERT-VASSEUR
Professeure agrégée

Académie de Normandie

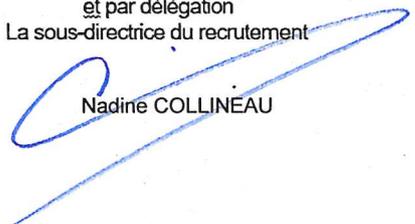
Mme Mathilde LECOUSTRE
Professeure agrégée

Académie de Normandie

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU